

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2016

FAVORISER L'ASSAINISSEMENT CADASTRAL ET LA RÉSORPTION DU DÉSORDRE DE
PROPRIÉTÉ - (N° 4166)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL2

présenté par
M. de Rocca Serra, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, après le mot :

« civil, »,

insérer le mot :

« il ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.